OPQTECC
QUALIFICATIONS D'ENTREPRISES

Organisme de qualification
des Économistes de la construction
et des Programmistes

41 bis boulevard
de la Tour-Maubourg
75007 Paris

tél. 01 45 56 92 67
fax 01 44 18 35 26
www.opqtecc.fr
secretariat@opqtecc.org

Membre
de l'ICEC

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ANNÉE 2026

CERTIFICAT DÉLIVRÉ À	ATELIER RATIO	**CODE APE**	7112B
N° DE SIRET	991 740 093 00018	**EFFECTIF**	1 à 3
FORME JURIDIQUE	EURL	**CERTIFICAT NUMÉRO**	3643
REPRÉSENTÉ(E) PAR	M. ATTARD Brice	**DATE DE 1ère OBTENTION DE QUALIFICATION**	17/03/2026
ADRESSE	10 B Rue Alphonse Daudet	**DÉBUT DE LA PÉRIODE QUADRIENNALE**	17/03/2026
	34590 MARSILLARGUES	**PROBATOIRE JUSQU'AU**	17/03/2028
TÉL / FAX	06 45 71 03 09	**FIN DE LA PÉRIODE QUADRIENNALE**	17/03/2030
EMAIL	brice.attard@atelier-ratio.fr	**VALIDE JUSQU'AU**	31/12/2026
		ASSURANCE(S)	SMA BTP L09215F

Qualifications attribuées selon le Référentiel de Qualification de l'OPQTECC, de la Nomenclature et des fiches descriptives par domaines de qualifications

1B AMO EN ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION
- 1.6 Assistance à l'analyse économique de la commission technique de concours d'architecture – Probatoire jusqu'au 17/03/2028
- 1.7 Assistance suivi économique programme /projet – Probatoire jusqu'au 17/03/2028

2 ETUDES DE MAÎTRISE D'OEUVRE
- 2.1 Missions économiques en maîtrise d'oeuvre – Maîtrise des coûts
  - 2.1.1 Etude d'esquisses, d'Avant-Projet Sommaire, d'Avant Projet Définitif – Probatoire jusqu'au 17/03/2028
  - 2.1.2 Etudes de projet / Assistance Contrats de Travaux – Probatoire jusqu'au 17/03/2028

3 METRE / ETUDE DE PRIX / VERIFICATION
- 3.1 Quantitatif ou métré – Probatoire jusqu'au 17/03/2028

COPIE CONFORME

DÉLIVRÉ LE : 19 Mars 2026

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OPQTECC

LE TITULAIRE



Ce certificat est valable pour l'année en cours à l'exception de l'année de renouvellement où l'échéance est celle de fin de validité de la période quadriennale.
Vérification possible auprès de l'OPQTECC ou sur le site www.opqtecc.fr . Toute utilisation hors du délai de validité sera considérée comme frauduleuse. La délivrance du présent certificat de qualifications professionnelles ne dispense pas le qualifié d'être en règle de ses obligations, notamment d'assurances, pour l'exercice de sa profession.